

Communiqué de presse

2008 : pas d'augmentation des impôts départementaux

0 % de variation des taux de fiscalité du conseil général de Loir-et-Cher

À l'occasion de la session du jeudi 10 avril, le conseil général de Loir-et-Cher a adopté, à l'unanimité, la proposition de Maurice Leroy, président, de ne pas augmenter la part départementale des quatre taxes locales. Ainsi, en 2008, la part de la taxe d'habitation, de la taxe sur le foncier bâti, de la taxe sur le foncier non bâti et de la taxe professionnelle revenant au Département n'augmentera pas. Pour 2008, le produit fiscal total s'élève à 109 430 495 €.

La décision de l'Assemblée départementale a été motivée par le souci de ne pas impacter le pouvoir d'achat des Loir-et-Chériens. Il faut souligner le dynamisme des bases de la taxe professionnelle (+ 5,1 % contre une hypothèse initiale de + 3 % formulée lors des orientations budgétaires d'octobre 2007) ce qui illustre la bonne santé de l'économie en Loir-et-Cher. Enfin, les compensations fiscales 2008, versées par l'État en contrepartie des réductions d'impôts consenties par la loi, (6,041 M €) sont supérieures à celles prévues par le budget primitif 2008 (5,969 M €).

Part départementale des 4 taxes locales	Taux 2008 : Reconduction des taux 2007	Produit attendu en 2008
Taxe d'habitation	8,69 %	25 188 921 €
Taxe sur le foncier bâti	14 %	34 756 540 €
Taxe sur le foncier non bâti	34,20 %	380 304 €
Taxe professionnelle	7,79 %	43 063 042 €

→ À l'occasion de son allocution d'ouverture, Maurice Leroy a réaffirmé que « *du maintien d'une fiscalité modérée, dépendent le dynamisme et l'attractivité de l'ensemble [du] territoire départemental* ». Se félicitant de la stabilité des taux de fiscalité, il a ajouté que cette décision est « *un élément de justice sociale envers nos concitoyens, compte tenu des difficultés rencontrées par nombre d'entre eux* ». Avant de conclure, Maurice Leroy a cité l'évaluation réalisée par l'agence *Public évaluation système* qui situe le Loir-et-Cher en 54^e position des Départements les mieux gérer (base compte administratif 2006) : « *il faut savoir que notre précédent classement ne nous plaçait qu'au 79^e rang pour l'année 2004 ! Il s'agit là d'une des dix meilleurs progressions (...)* C'est un encouragement collectif à poursuivre nos efforts au bénéfice de l'ensemble des Loir-et-Chériens et des territoires de notre département, urbains comme ruraux ».

Contact presse :

Florence Ducasse : 02 54 58 41 11 – florence.ducasse@cg41.fr

Thomas Hantz : 02 54 58 43 96 – 06 87 99 56 71 – thomas.hantz@cg41.fr